



L'élevage ovin limousin en quête d'un nouvel élan

Depuis 1990, le troupeau ovin ne cesse de décroître en Limousin. Il a perdu près de 300 000 têtes en 20 ans.

La création de troupeaux de grande taille ne compense pas la disparition des ateliers, d'autant moins que la cessation d'activité ovine affecte les élevages de toute taille.

Cette tendance lourde est principalement liée à des niveaux de revenus plutôt bas - prix de vente qui stagnent, charges qui augmentent - inférieurs à la moyenne régionale depuis plusieurs années. L'exigence de technicité pour la conduite du troupeau, les contraintes de surveillance et de manipulation, des innovations techniques et une productivité insuffisantes, les crises sanitaires successives... s'ajoutent pour ternir l'image d'une production régionale pourtant de qualité.

Dans ce contexte, les orientations décidées dans le cadre du « bilan de santé » de la PAC sont de nature à restaurer l'attractivité de cet élevage. Toutefois, pour créer une dynamique durable, ces dispositions économiques en faveur de la production devront s'accompagner d'une réflexion profonde de l'ensemble des acteurs économiques pour une structuration poussée de la filière et des stratégies commerciales adaptées aux évolutions du marché.

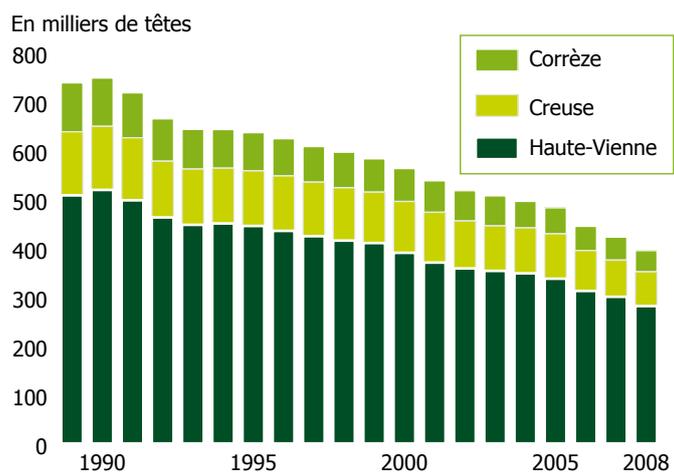
P. PRÉVOT & F. GEAY

Bien qu'il ne concerne que 17 % des exploitations agricoles de la région, loin derrière l'élevage bovin, l'élevage ovin professionnel n'en reste pas moins une activité d'importance pour la ferme limousine, tant par sa présence traditionnelle sur certains territoires, que son rôle dans les économies locales et sa contribution à l'image d'une région de produits de qualité.

Décroissance des effectifs très marquée en Limousin

En 2008, le cheptel régional de brebis-mères allaitantes est estimé à un peu moins de 400 000 têtes, ce qui place le Limousin au 4^{ème} rang national à égalité avec l'Auvergne. Ce cheptel est inégalement réparti sur le territoire : avec environ 280 000 brebis, la Haute-Vienne est le 1^{er} département ovin allaitant français (deux départements, l'Aveyron et les Pyrénées-Atlantiques, ont un effectif de brebis nettement supérieur à la Haute-Vienne mais leurs troupeaux sont très majoritairement orientés vers la production laitière).

Une baisse régulière des effectifs sur les 20 dernières années Nombre de brebis mères par département



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Le troupeau ovin connaît une baisse régulière de ses effectifs depuis une vingtaine d'années. Il était en Limousin presque deux fois plus important au début des années 1990. Cette chute est ici particulièrement notable : parmi les grandes régions ovines françaises, le Limousin est celle dont les effectifs en brebis mères ont diminué le plus vite au cours de cette dernière décennie.

Près de la moitié des exploitations ovines ont une autre production Exploitations ovines de plus de 50 brebis

	Exploitations		Brebis mères nourrices			SAU moyenne
	Nombre	%	troupeau moyen	Nombre total	% du total	
Spécialisées	1 033	53%	248	255 905	63%	53
Mixtes avec bovins	796	41%	163	129 992	32%	106
Mixtes sans bovins	129	7%	156	20 012	5%	66
Ensemble	1 958	100%	207	405 909	100%	75

Source : Agreste - Enquête Structure des exploitations 2007

Plus d'un tiers de l'effectif régional dans des élevages mixtes

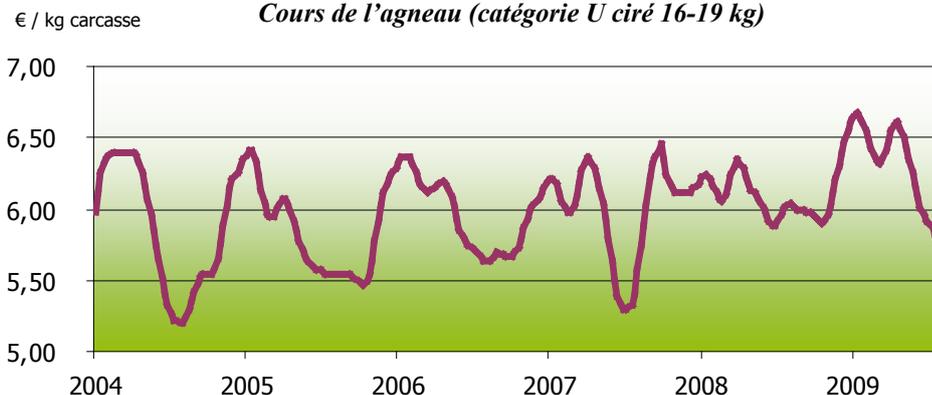
Il reste dans la région environ 2 300 petits troupeaux d'en moyenne 20 brebis dont les agneaux sont souvent soit autoconsommés, soit vendus directement à une clientèle de proximité. À côté de ceux-là, près de 2 000 exploitations ont un troupeau ovin de plus de 50 brebis mères. Parmi celles-ci, un peu plus de la moitié d'entre elles peuvent être considérées comme spécialisées, au moins 50 % de la valeur ajoutée dégagée par l'exploitation étant issue de l'activité ovine. Ce troupeau atteint en moyenne 250 têtes, et il dépasse 340 têtes pour un quart d'entre elles. Le troupeau moyen n'a que légèrement augmenté puisqu'il est passé entre 2000 et 2007 de 240 à 250 têtes. Ces exploitations ovines ont une superficie relativement modeste comparée à la moyenne régionale des exploitations, leur SAU atteint en moyenne 53 ha.

Autre grande famille d'exploitations ovines, celles qui pratiquent le polyélevage, couplant un élevage bovin au troupeau ovin. Ce sont naturellement de plus grandes exploitations, conduites le plus souvent en forme sociétaire. Cette mixité permet de diversifier les sources de revenus, et offre parfois la possibilité d'optimiser l'utilisation des ressources herbagères disponibles. Sur le début de la décennie, la conjoncture était nettement plus favorable à

l'élevage bovin qu'à celui des ovins. Cet écart de rentabilité a souvent conduit les exploitants à réduire la taille de leur troupeau ovin. Ces exploitations détiennent encore plus d'un tiers du cheptel ovin régional.

On rencontre de manière moins fréquente les exploitations qui couplent l'élevage ovin plutôt extensif, à un atelier hors-sol de porcs charcutiers ou de volailles.

Des cours très saisonniers Cours de l'agneau (catégorie U ciré 16-19 kg)



Source : Commission régionale de cotation hebdomadaire de Limoges

Les installations en élevage ovin sont dans la grande majorité des cas couplées à une autre production, généralement bovine. Les exploitations dont le chef a moins de 40 ans détiennent actuellement moins de 20 % du cheptel régional. À l'opposé, environ 450 exploitants individuels de plus de 55 ans possèdent actuellement 22 % des effectifs qui chercheront donc un éventuel « reprenneur » dans la décennie à venir.

Des cours plutôt stables ces dernières années

La décapitalisation du cheptel n'a pas entraîné de remontée significative des cours qui aurait pu avoir lieu du fait de la baisse de l'offre de viande disponible. À cela plusieurs raisons sans doute. En premier lieu, la toujours très forte compétition internationale, mais aussi la concurrence sur l'étal du boucher de viandes considé-

Une production régionale soucieuse d'une reconnaissance de sa qualité depuis un quart de siècle

Plus d'un éleveur sur deux produit des agneaux sous signe de qualité, et ceux-ci détiennent près de 70 % du troupeau régional. En moyenne, le chef d'exploitation est un peu plus jeune, avec un cheptel plus nombreux.

La marque « Baronet », créée en 1984, bénéficie depuis 1994 d'une certification de qualité et est associée depuis près de 10 ans à l'Indication Géographique Protégée (IGP) « Agneau du Limousin ». En outre, quelques agneaux bénéficient du Label Rouge « Le Diamandin » sur les cantons proches du Poitou-Charentes, le label « Agneau fermier des Pays d'Oc » exerçant quant à lui son influence sur le sud de la région. Enfin, de nombreux éleveurs limousins sont engagés dans le respect du cahier des charges de la filière « qualité Carrefour ».

rées par le consommateur comme des produits meilleur marché. En terme de prix de vente, le début de l'année 2009 était relativement satisfaisant mais la traditionnelle baisse saisonnière de l'été est très marquée.

Si les cours montrent une relative stabilité ces dernières années (corrections faites des variations saisonnières), en revanche la flambée des cours du pétrole et, en 2007, des prix des céréales ont plombé les coûts de production. Les charges en carburants et en alimentation du bétail ont ainsi connu une hausse sans précédent.

De plus, les différentes crises sanitaires, la plus récente étant la fièvre catarrhale ovine, ont perturbé des marchés déjà fragiles et durement affecté les performances des élevages touchés (mortalité, baisse de prolificité...).

Un peu mieux que la France malgré tout Caractéristiques des exploitations ovines nourrices

	Poitou-Charentes	Limousin	Auvergne	France
UGB ovins	102	86	85	86
Effectif brebis mère	430	350	380	370
Taux de chargement (UGB/ha)	1,7	1,4	1,3	1,6
Produit brut atelier ovin (€)	42 610	36 360	29 990	33 740
Charges aliments (€)	12 850	9 570	10 800	10 970
RATIOS TECHNIQUES				
Produit brut (€/ha)	1 120	1 040	920	870
Produit brut (€/UTA*)	79 540	62 820	54 430	62 430
Charges réelles (€/ha)	710	620	620	530
DONNEES FINANCIERES				
Taux d'endettement	26%	28%	38%	30%
Revenu (€/UTA non salariée)	16 020	13 740	4 920	11 150

* L'unité de travail annuel (UTA) équivaut à la quantité de travail fourni par une personne employée à temps complet durant une année.

Source : Agreste - RICA 2007

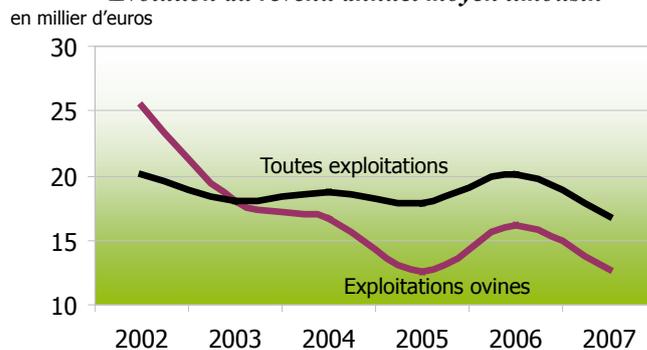
Les revenus les plus bas de la région

Ainsi, le revenu des éleveurs ovins est tendanciellement orienté à la baisse depuis 2002. Malgré une attention ancienne pour la valorisation du produit et les démarches de qualité (voir encadré ci-contre), il reste inférieur de 25 % à la moyenne régionale tous types d'exploitation agricole confondus.

Les revenus des éleveurs du Limousin demeurent supérieurs à ceux de leurs homologues auvergnats, en très forte baisse en 2007, mais sont inférieurs à ceux des poitou-charentais.

Si l'on analyse plus en détails les performances technico-économiques, le Limousin se situe en effet pour plusieurs critères entre le Poitou-Charentes et l'Auvergne. Ainsi, le

Les revenus inférieurs à la moyenne régionale Evolution du revenu annuel moyen limousin



Source : Agreste - RICA 2002 à 2007

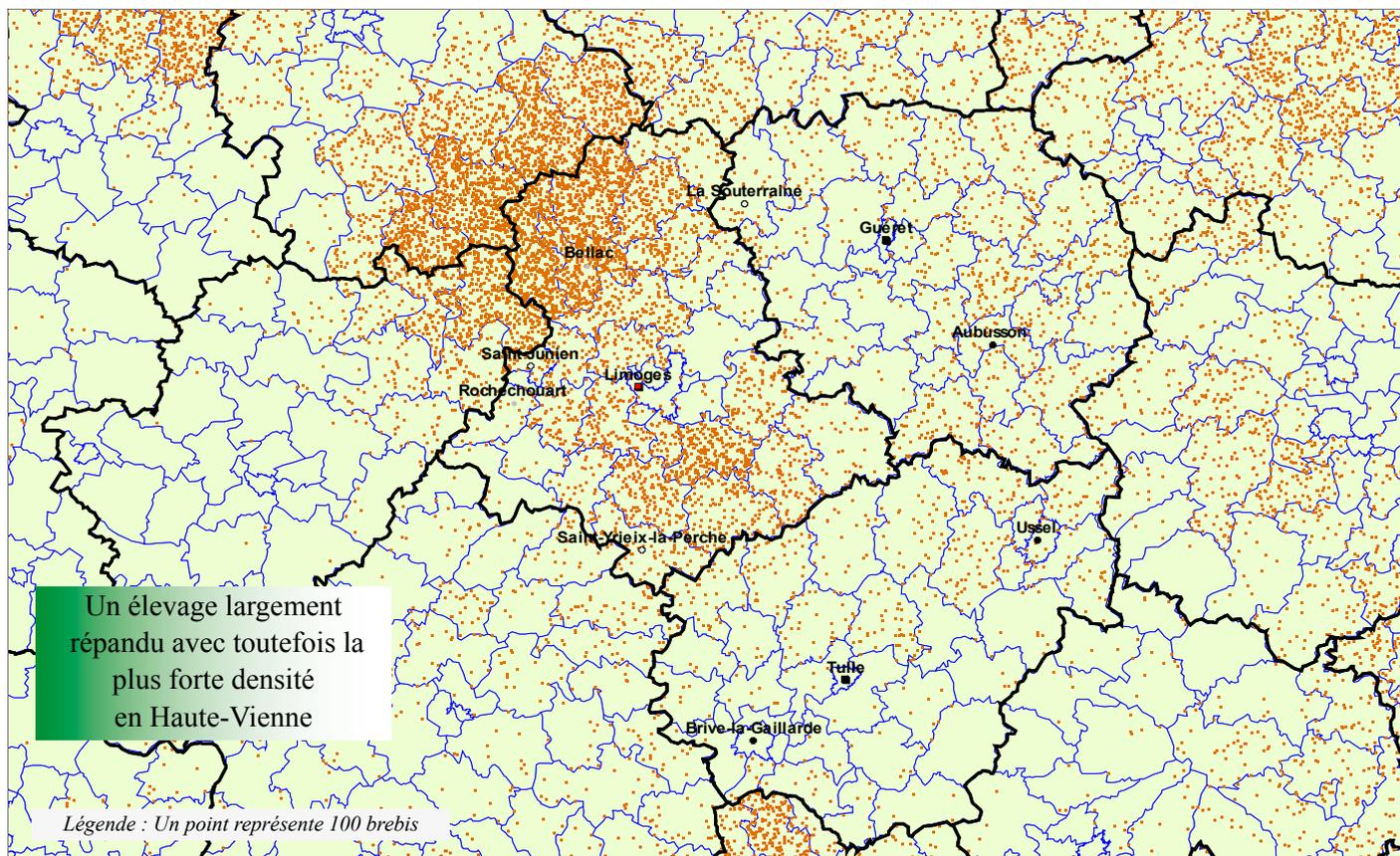
taux de chargement (nombre d'UGB ramené à la surface fourragère) et le produit brut par hectare sont supérieurs en Poitou-Charentes. Le niveau des charges est supérieur dans cette région voisine, caractéristique d'un élevage un peu plus intensif, notamment dans sa partie deux-sévrienne.

Les exploitations ovines demandent, lors de leur installation notamment, un investissement en bâtiment, cheptel, et matériel un peu moins élevé que les autres types d'élevage. Ainsi leur taux d'endettement est traditionnellement assez bas. En 2007 cependant, il est légèrement supérieur à la moyenne de l'ensemble des exploitations de la région, ce qui s'explique par une hausse des dettes à court terme contractées par les exploitations ovines pour faire face à la dégradation de leur conjoncture économique.

Des mesures nouvelles pour relancer la production

Les éleveurs ovins, qui connaissent une situation difficile depuis plusieurs années, vont bénéficier en priorité des nouvelles orientations liées au « bilan de santé » à mi-parcours de la PAC. Ainsi, dès 2009, une revalorisation des droits à paiement unique est prévue à hauteur de 9 € par brebis.

Mais la principale nouveauté vient de la création d'une aide spécifique pour le secteur ovin/caprin. Celle-ci sera mise en place à compter de la campagne 2010 et bénéficiera d'une enveloppe nationale annuelle de 135 millions d'euros dont 125 pour les seuls ovins. Elle sera versée selon les modalités de l'actuelle prime à la brebis, sera accessible aux exploitations de plus de 50 brebis et conditionnée à des critères de productivité définis au niveau départemental. Par ailleurs, une différenciation de 3 € par brebis sera observée en faveur des troupeaux sous contrat avec une organisation de producteurs (OP) et ce, dans un



Source : Agreste - Primes à la Brebis 2007

but de développement des filières. D'autres mesures envisagées dans le cadre du bilan de santé de la PAC, non spécifiques celles-là, seront également favorables à l'élevage ovin à partir de 2010 : il s'agit en particulier de la nouvelle prime à l'herbe (sous réserve d'un chargement minimal de 0,5 UGB/ha), la revalorisation de l'indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN) ou encore la mise en place d'un fonds sanitaire. Ces diverses mesures auront rapidement et directement un effet positif sur les performances économiques des élevages. Mais seront-elles seules suffisantes pour relancer durablement une production exigeante en technicité et dynamiser une filière durement confrontée à la concurrence internationale ?

Une nouvelle dynamique pour l'ensemble de la filière ovine ?

Sur le seul territoire limousin, la filière ovine se caractérise par l'activité commerciale de 5 OP, dont trois spécialisées, et de quatre principaux abattoirs tous situés en Haute-Vienne, par ordre d'importance en tonnage abattu en 2008 : Bellac, Bessines, Limoges et Saint-Yrieix-la-Perche, les deux premiers réalisant près de 70 % de l'abattage régional d'ovins. Sur le bassin de production allaitant constitué par le Limousin, le Poitou-Charentes

et le sud de la région Centre, on ne compte pas moins de 14 OP concernées, dont 8 spécialisées, et 8 abattoirs dont l'activité excède 500 tonnes d'ovins en 2008. Cet éclatement des opérateurs est aujourd'hui largement considéré par les acteurs et observateurs de la filière comme une contrainte à l'amélioration de sa visibilité et de sa compétitivité. Certes, cette diversité n'a pas nui dans le passé à la définition de stratégies commerciales cohérentes par le biais des signes de qualité mais celles-ci gagneraient sans doute à être renouvelées pour s'adapter aux évolutions de la demande des consommateurs et de l'offre étrangère.

L'innovation technique sera par ailleurs un facteur déterminant de la consolidation de la production : à ce titre, le bouclage électronique des animaux, obligatoire à compter de juillet 2010, pourrait être utilement mis à profit pour moderniser la gestion du troupeau.

Finalement, si la revue à mi-parcours de la PAC donne un signal fort pour restaurer l'attractivité d'une production ovine en déclin depuis 20 ans, elle devrait également et surtout constituer un encouragement pour l'ensemble des acteurs concernés à répondre collectivement au défi d'une activité d'élevage moderne au cœur des territoires et d'une filière durablement compétitive. ■



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Limousin
Service de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel - 22, rue des Pénitents Blancs
87039 LIMOGES Cedex
Tél. : 05 55 12 92 30

Directeur de la publication : *François PROJETTI*
Rédacteur en chef : *Pascal PRÉVOT*
Impression : *Atelier Graphique*
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1622-0676
Prix : 2,50 €

